

République Française

Département d'Eure-et-Loir

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Séance du 28 novembre 2024

Date de la convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Jean-Louis RAFFIN, Marie-Christine JUILLET-DORDET, Gérard MOREAU, Serge DERUET, Suzanne GAULT, Michèle TROUTOT, Louis TROUTOT, Jean-Marc NAVEAU, Elléméadorine JENOUVRIER, Noémie DEGRUGILLIER.

Représentés : Géraldine JAMBON pouvoir à Michèle TROUTOT, Michel FEILLU pouvoir à Jean-Louis RAFFIN, Michel JAMBON pouvoir à Serge DERUET, Stéphane MOULIN pouvoir à Jean-Marc NAVEAU, Philippe HERVET pouvoir à Noémie DEGRUGILLIER, Séverine LE BRETON pouvoir à Elléméadorine JENOUVRIER, Marjorie DARME pouvoir à Marie-Christine JUILLET-DORDET.

Non représenté : Coralie BUCHET

Secrétaire de séance : Elléméadorine JENOUVRIER.

2024/49 TARIFS PHOTOCOPIES A COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A ce jour la commune proposé un tarif de photocopie uniquement en noir et blanc,

Vu le nombre croissant de demande de copie en couleur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

✓ **DÉCIDE** de fixer les tarifs des copies comme suit :

PHOTOCOPIE	Tarif à compter du 1 ^{er} décembre 2024
A4 Noir et Blanc	0,30 €
A4 Couleur	0,50 €

Fait et délibéré le 28 novembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Jean-Louis RAFFIN



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais